

Conservation des dossiers pour la documentation de l'assurance de la qualité

Avril 2024

En 2007, le Comité d'assurance de la qualité (CAQ) a décidé de demander aux membres sélectionnés pour fournir leur portfolio professionnel de remettre leurs activités d'éducation permanente effectuées sur une période d'un an. Les membres doivent remettre les données allant du 1er mars jusqu'au 28 février de l'année de sélection.

En 2021, le PORTfolio est passé à un format en ligne au sein de PDKeep permettant aux membres de sauvegarder tous leurs dossiers de perfectionnement professionnel sous forme électronique, d'une année à l'autre. Par conséquent, la conservation des dossiers d'AQ est moins problématique aujourd'hui.

Veillez prendre note que si le CAQ établit qu'il faut obtenir de plus amples renseignements pour mener une évaluation plus poussée, il peut exiger que le membre fournisse jusqu'à trois années de documents d'AQ (l'année en cours ainsi que les deux années précédentes). Si vous avez des commentaires ou des questions, veuillez SVP communiquer avec **Kelly Arndt, RRT – Gestionnaire, Pratique de Qualité**, par courriel à arndt@crto.on.ca ou par téléphone au 416-591-7800, poste 24/1-800-261-0528, poste 24.